ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès des locaux

Question écrite n° 77862

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les différentes propositions du rapport 2009 de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il entend réserver à la proposition visant à publier rapidement le décret interministériel sur la santé et la sécurité au travail dans les EPLE et sa circulaire d'application.

Texte de la réponse

Le projet de décret relatif aux conditions de mise en oeuvre des règles de santé et de sécurité au travail dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) a pour objet de clarifier les rôles respectifs de l'État et des collectivités territoriales au regard des acteurs et des instances représentatives des personnels en matière de santé et de sécurité au travail, suite à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, qui a transféré de nouvelles compétences de l'État aux collectivités territoriales. Ce projet de décret, élaboré en concertation avec la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, vient d'être soumis à l'avis de l'association dés régions de France et de l'assemblée des départements de France. Un projet de circulaire est également en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : M. Marc Dolez
Circonscription : Nord (17e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 77862
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4878
Réponse publiée le : 9 novembre 2010, page 12245